

---

---

**Bâtiments et biens immobiliers  
construits — Prévision de la durée de vie —  
Partie 1:  
Principes généraux**

*Buildings and constructed assets — Service life planning —  
Part 1: General principles*  
**(standards.iteh.ai)**

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000>



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 15686-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000>

© ISO 2000

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.ch](mailto:copyright@iso.ch)  
Web [www.iso.ch](http://www.iso.ch)

Imprimé en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	v
Introduction.....	vi
<b>1</b> <b>Domaine d'application.....</b>	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Référence normative.....</b>	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions.....</b>	<b>2</b>
3.1   Durée de vie et performances.....	2
3.2   Dégradation et exposition.....	3
3.3   Performances.....	3
3.4   Parties des bâtiments.....	4
3.5   Activités d'entretien.....	5
3.6   Actions et acteurs.....	5
3.7   Termes divers.....	6
<b>4</b> <b>Termes abrégés.....</b>	<b>6</b>
<b>5</b> <b>Processus de prévision de la durée de vie.....</b>	<b>7</b>
5.1   Généralités.....	7
5.2   Prévision.....	7
<b>6</b> <b>Prévision de la durée de vie: Étapes du processus de conception.....</b>	<b>8</b>
6.1   Programme.....	8
6.2   Phase conceptuelle et initiale.....	9
6.3   Conception détaillée.....	9
6.4   Spécifications.....	10
6.5   Caractérisation de l'environnement.....	11
6.6   Estimations des coûts initiaux.....	12
6.7   Programme d'entretien.....	12
6.8   Exigences de performance et acceptabilité.....	13
<b>7</b> <b>Prévision de la durée de vie.....</b>	<b>15</b>
7.1   Introduction à la prévision.....	15
7.2   Questions susceptibles d'affecter les prévisions.....	18
7.3   Types de données utilisées pour les prévisions.....	19
<b>8</b> <b>Prévision de la durée de vie sur la base de l'évaluation des performances et de l'exposition.....</b>	<b>20</b>
8.1   Utilisation des prévisions basées sur l'évaluation des performances et l'exposition.....	20
8.2   Étapes du processus de prévision.....	21
<b>9</b> <b>Méthode factorielle pour l'estimation de la durée de vie.....</b>	<b>24</b>
9.1   Grandes lignes de la méthode factorielle.....	24
9.2   Utilisation de la méthode factorielle.....	24
9.3   Durée de vie de référence.....	25
9.4   Facteurs modifiants.....	26
9.5   Évaluation des composants et des assemblages.....	28
<b>10</b> <b>Coûts financiers et environnementaux dans le temps.....</b>	<b>28</b>
10.1   Généralités.....	28
10.2   Évaluation du cycle de vie (ECV).....	30
10.3   Valorisation en coût global (VCG).....	30
<b>11</b> <b>Obsolescence, flexibilité et réutilisation.....</b>	<b>31</b>
11.1   Obsolescence.....	31
11.2   Types d'obsolescence.....	31
11.3   Réduction de l'obsolescence au minimum.....	31

11.4	Future utilisation du bâtiment .....	32
11.5	Démolition et réutilisation.....	32
Annexe A (informative)	Coûts financiers types des bâtiments dans le temps (au Royaume-Uni et aux USA) .....	33
Annexe B (informative)	Exemple d'évaluation critique des propriétés d'autres spécifications .....	34
Annexe C (informative)	Agents affectant la durée de vie des matériaux et éléments des bâtiments .....	35
Annexe D (informative)	Exemples d'exigences.....	36
Annexe E (informative)	Méthode d'estimation de la durée de vie des éléments à l'aide de facteurs représentant les agents.....	37
Annexe F (informative)	Exemples d'estimations factorielles.....	38
Bibliographie .....		42
Index alphabétique des termes .....		44

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 15686-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 15686 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 15686-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 59, *Construction immobilière*, sous-comité SC 14, *Durée de vie prévue lors de la conception*.

L'ISO 15686 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Bâtiments et biens immobiliers construits — Prévion de la durée de vie*:

- *Partie 1: Principes généraux* [ISO 15686-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000)
- *Partie 2: Procédures pour la prévion de la durée de vie*
- *Partie 3: Audits et examens des performances*
- *Partie 4: Exigences des données*
- *Partie 5: Coût de la durée de vie*

Les annexes A à F à la présente partie de l'ISO 15686 sont données uniquement à titre d'information.

## Introduction

La prévision de la durée de vie est un processus de conception visant à garantir, dans la mesure du possible, que la durée de vie d'un bâtiment égalera ou dépassera la durée de vie à la conception, tout en tenant compte (et de préférence en optimisant) les coûts du cycle de vie du bâtiment. La présente partie de l'ISO 15686 fournit une méthodologie permettant de prévoir la durée de vie et d'estimer le calendrier d'entretien et de remplacement nécessaires des composants. Elle fournit ainsi un moyen de comparer différentes options de bâtiments. Elle permet également de contrôler que les performances ne sont pas réduites de façon inacceptable afin de respecter les contraintes budgétaires lors de la conception.

La présente partie de l'ISO 15686 est principalement destinée aux

- propriétaires et utilisateurs de bâtiments;
- équipes de conception, construction et gestion des installations;
- fabricants qui fournissent des indications sur les performances à long terme des produits;
- agents d'entretien des bâtiments;
- experts en matière de bâtiments;
- assureurs des bâtiments;
- auditeurs techniques pour les bâtiments;
- personnes qui élaborent ou rédigent des normes de produit.

iteh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

[ISO 15686-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-100000000000/iso-15686-1-2000)

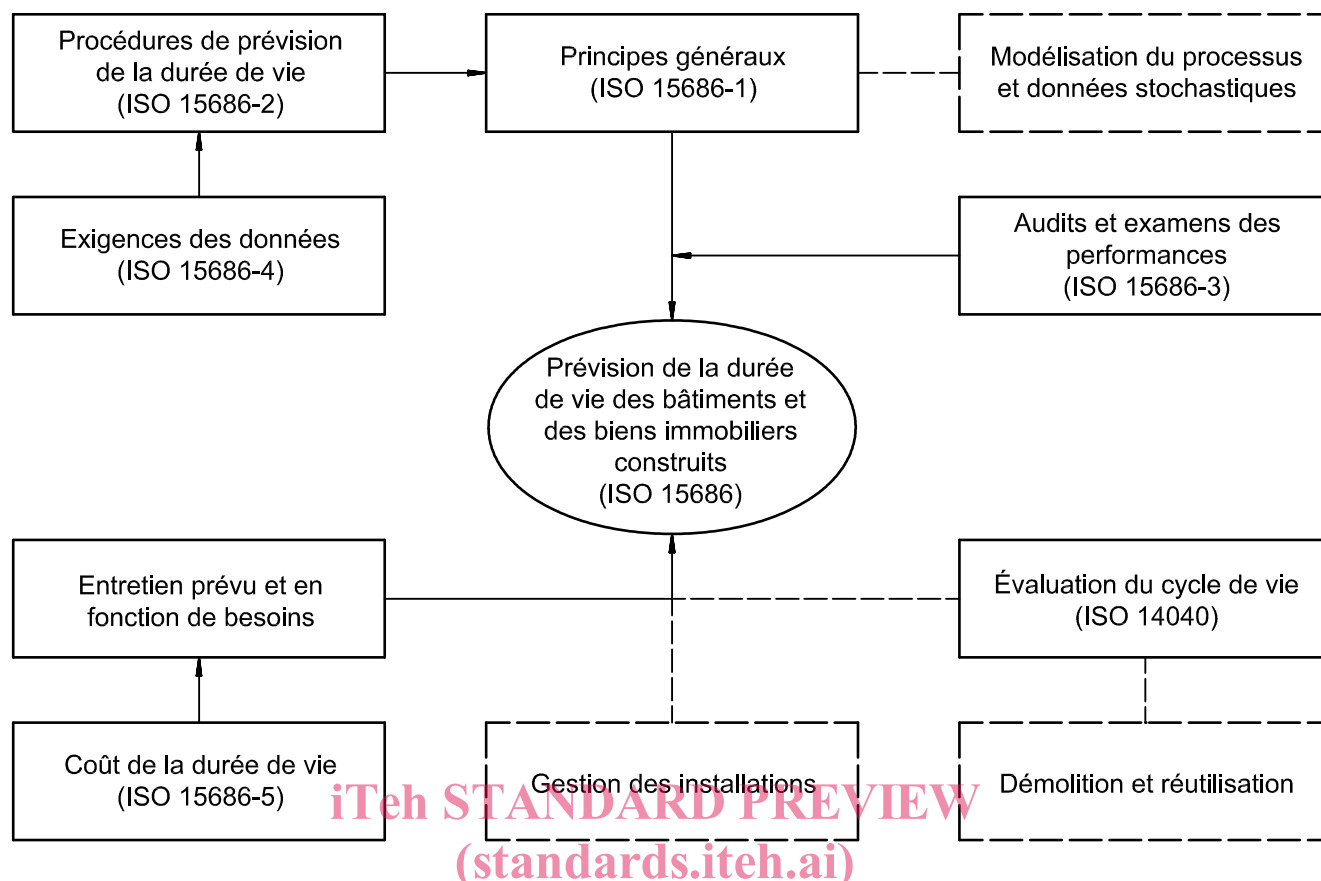
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-100000000000/iso-15686-1-2000>

Elle comporte une introduction aux prévisions de performances à long terme reposant sur l'évaluation des performances et de l'exposition et les estimations des dégradations en appliquant des facteurs permettant de corriger une durée de vie de référence; toutefois elle ne traite pas en détail des prévisions reposant sur des performances démontrées ou sur une modélisation des performances. Cependant, des jugements fondés sur l'une de ces techniques peuvent fournir des données importantes en vue d'une estimation pondérée de la durée de vie.

L'élaboration de la présente partie de l'ISO 15686 est principalement le fruit de la nécessité pour l'industrie de prévoir et de maîtriser les coûts de possession d'un bâtiment car une proportion importante des coûts de cycle de vie d'un bâtiment peut être fixée dès le moment où la construction est terminée. Lorsqu'il y a beaucoup de bâtiments anciens, plus de la moitié de l'ensemble des dépenses est due à l'entretien et à la réhabilitation (voir annexe A pour les détails de dépenses d'entretien types au Royaume-Uni et aux USA). Les pays développant actuellement leur parc immobilier courent le risque de voir les choses évoluer de façon analogue si les performances à long terme ne sont pas prises en compte dès le départ.

La prévision de la durée de vie vise à réduire les coûts de possession d'un bâtiment. Évaluer le temps que durera chaque partie d'un bâtiment permet de choisir la spécification appropriée et les détails mis en œuvre appropriés. Une fois estimée la durée de vie du bâtiment et de ses différentes parties, il est possible d'appliquer des techniques de prévision de l'entretien et d'analyse de la valeur. La fiabilité et la souplesse d'utilisation peuvent être accrues tout en réduisant la probabilité d'obsolescence.

La présente Norme internationale est prévue en cinq parties et les travaux de rédaction ont déjà commencé. Elles fourniront un guide complet sur la prévision et la garantie de la durée de vie des composants et assemblages des bâtiments. La Figure 1 montre le lien qui existe entre les différentes parties de l'ISO 15686 et avec des sujets associés et avec d'autres Normes internationales.



**Figure 1 — Données à traiter et influences sur la prévision de la durée de vie des bâtiments**

La présente partie de l'ISO 15686 traite des principes généraux, questions et données nécessaires pour prévoir les durées de vie et donne une méthode d'estimation de la durée de vie des composants ou assemblages dans des projets de bâtiments spécifiques. Elle peut être utilisée comme un document isolé.

La partie 2 de l'ISO 15686 décrit une méthodologie générale relative aux essais de performance dans le temps des composants et assemblages afin de prévoir la durée de vie. Dans la mesure du possible, il convient de déduire la durée de vie de référence utilisée pour établir une durée de vie estimée des prévisions de durée de vie décrites dans la partie 2. Cette partie peut également donner certaines indications sur les valeurs à attribuer aux facteurs. On prévoit que les spécialistes des matériaux et les laboratoires d'essai qui ont besoin d'interpréter ou de concevoir des essais de performances seront les principaux utilisateurs de la partie 2.

La partie 3 de l'ISO 15686 décrira l'approche et la procédure à appliquer pour le préprogramme, le programme de conception, la construction et, le cas échéant, la gestion de la durée de vie et la destruction des bâtiments et des biens immobiliers construits pour assurer que les mesures nécessaires pour obtenir les performances dans le temps seront mises en œuvre.

La partie 4 de l'ISO 15686 décrira les exigences concernant les données qui permettront de déterminer la durée de vie.

La partie 5 de l'ISO 15686 fournira un guide d'évaluation des coûts de la durée de vie d'un bâtiment.

D'autres parties sont à l'étude.

La Figure 2 montre les principaux points traités dans la présente partie de l'ISO 15686 et où ils le sont. Les questions brièvement évoquées ici, telles que le calcul des coûts dans le temps (voir l'article 10) et la maîtrise de la qualité ainsi que la fiabilité des estimations et des prévisions (voir l'article 6) seront développées dans les autres parties. À long terme, on s'attend à ce qu'une application cohérente de la prévision de la durée de vie incite à réunir des données permettant de développer des systèmes experts intégrés par ordinateur pour la conception et l'entretien des bâtiments.

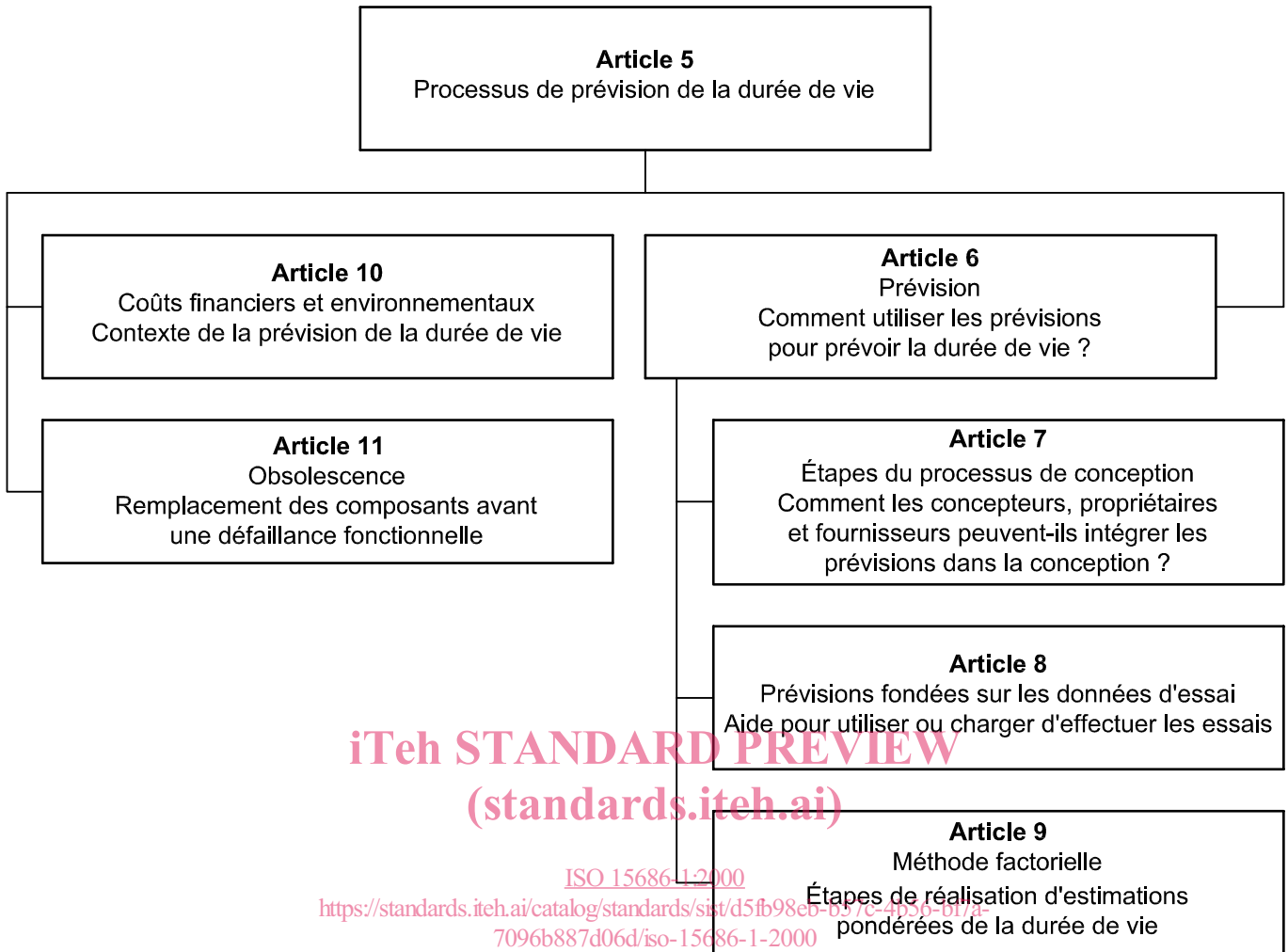


Figure 2 — Vue d'ensemble de la présente partie de l'ISO 15686

Bien que la présente partie de l'ISO 15686 ne traite pas dans le détail des questions de performances des bâtiments et de sécurité, elles sont clairement liées. Lors de l'évaluation des performances futures, il y a lieu de s'assurer en priorité que les performances continuent à tout moment à respecter la législation nationale en matière de sécurité des bâtiments. Il convient également de noter que de nombreux codes locaux de construction exigent déjà que des composants ou des assemblages inaccessibles restent fonctionnels pendant toute la durée de vie du bâtiment. Dans la Communauté européenne, la Directive «Produits de construction» comporte une exigence indiquant qu'il convient de maintenir les «exigences essentielles» pour les produits de construction pendant une «durée de vie raisonnable du point de vue économique», si nécessaire grâce à l'entretien.

La prévision de la durée de vie peut s'appliquer aussi bien aux bâtiments neufs qu'à ceux existant déjà. Toutefois, dans ces derniers, l'évaluation des composants et les détails de mise en œuvre s'appliqueront principalement à la durée de vie résiduelle des éléments déjà installés. Le choix des composants et des détails de construction s'appliquera uniquement aux réparations et aux travaux dans le neuf.

Les annexes informatives de la présente partie de l'ISO 15686 sont destinées à fournir des informations supplémentaires et à illustrer l'application des méthodes décrites dans les articles normatifs. L'étendue des conditions climatiques et des techniques utilisées à travers le monde nécessite le développement au cas par cas de facteurs distincts pour la prévision de la durée de vie. Il peut être nécessaire d'avoir des facteurs qui s'appliquent localement dans les pays et de modifier ces chiffres afin de tenir compte de la région et du microclimat.

NOTE La méthode factorielle de prévision de la durée de vie est un moyen empirique d'estimer méthodiquement les effets de variables sur la durée de vie en utilisant les informations disponibles. Elle n'est donc pas aussi précise ou objective qu'une



prévision fondée sur des observations scientifiques des performances dans le temps, mais elle constituera souvent le seul moyen de prendre en compte tous les facteurs importants sur l'échelle de temps du projet. Un développement national mettra en lumière toutes les difficultés posées par l'application de cette méthodologie innovante qui sera réexaminée dans de futures versions de la présente Norme internationale.

L'approche adoptée dans la présente Norme internationale pour la prévision de la durée de vie repose sur les travaux du CIB et du RILEM et sur des études pratiques menées dans de nombreux pays, notamment sur des normes publiées au Royaume-Uni, au Japon, au Canada et aux USA.

## **iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)**

[ISO 15686-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 15686-1:2000

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000>

# Bâtiments et biens immobiliers construits — Prévion de la durée de vie —

## Partie 1: Principes généraux

### 1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 15686 décrit les principes et les procédures qui s'appliquent à la conception lors de la prévion de la durée de vie des bâtiments et biens immobiliers construits. Il est important que cette phase de conception prenne systématique en compte les conditions locales afin de garantir, avec un degré élevé de probabilité, que la durée de vie ne sera pas plus courte que la durée de vie à la conception.

La présente partie de l'ISO 15686 est applicable à la fois aux constructions neuves et à la réhabilitation de structures existantes. Toutefois, des considérations supplémentaires peuvent s'appliquer aux bâtiments existants.

NOTE 1 Dans les bâtiments historiques, même les nouveaux ouvrages peuvent être régis par la nécessité de préserver l'authenticité et certaines options peuvent ne pas être disponibles ou conseillées. Ils ne sont donc pas spécifiquement pris en compte dans la présente partie de l'ISO 15686.

NOTE 2 Le savoir-faire et l'expérience d'une personne ou d'un organisme entreprenant de prévoir la durée de vie seront essentiels pour assurer la fiabilité de la prévion. L'idéal serait qu'une équipe ayant les compétences nécessaires en matière de prévion de la durée de vie, conception, construction et gestion de l'entretien soit représentée dans l'équipe de projet. Être familiarisé avec les conditions d'utilisation et les conditions de construction pour le type particulier de projet aidera considérablement à déterminer les conditions types. La connaissance de la zone aidera à identifier les facteurs environnementaux qui peuvent ne pas venir à l'idée de personnes étrangères à la zone. Il est particulièrement important de prendre en compte les agents locaux, ce qui peut inclure des agents de dégradation (par exemple des émissions d'une centrale électrique locale).

NOTE 3 Lorsque le terme «bâtiments» est utilisé dans le texte, il correspond à «bâtiments et biens immobiliers construits». Les biens immobiliers construits font référence à tout élément construit ou résultant d'opérations de construction.

### 2 Référence normative

Le document normatif suivant contient des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 15686. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 15686 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente du document normatif indiqué ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 6707-1:1989, *Bâtiment et génie civil — Vocabulaire — Partie 1: Termes généraux.*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 15686, les termes et les définitions donnés dans l'ISO 6707-1 (certains d'entre eux sont repris ci-dessous pour plus de facilité) ainsi que les termes et définitions suivants s'appliquent. La liste suivante est classée par concepts afin d'aider les utilisateurs de la présente partie de l'ISO 15686. Un index alphabétique des termes est inclus.

#### 3.1 Durée de vie et performances

##### 3.1.1

###### **durée de vie**

période débutant avec la mise en service, pendant laquelle un bâtiment ou ses différentes parties satisfont tout juste ou largement aux exigences de performance ou font mieux

##### 3.1.2

###### **durée de vie de référence**

durée de vie prévue ou attendue d'un bâtiment ou de ses différentes parties dans certaines conditions d'utilisation de référence

##### 3.1.3

###### **durée de vie estimée**

durée de vie prévue ou attendue d'un bâtiment ou de ses différentes parties dans certaines conditions d'utilisation spécifiques, calculée en ajustant les conditions d'utilisation aux matériaux, conception, environnement, utilisation et entretien

##### 3.1.4

###### **durée de vie au stade de la conception**

durée de vie prévue (terme désuet)

durée de vie escomptée (terme désuet)

durée de vie recherchée par le concepteur

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 15686-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a->

EXEMPLE Durée de vie que le concepteur a indiquée au maître d'ouvrage à l'appui des décisions de spécification.

##### 3.1.5

###### **durée de vie prédite**

durée de vie évaluée à partir de performances observées antérieurement

EXEMPLE

Durée de vie reprise de modèles de durée de vie ou à la suite d'essais de vieillissement.

##### 3.1.6

###### **durée de vie prévisionnelle**

durée de vie basée soit sur une durée de vie prédite soit sur une durée de vie estimée

##### 3.1.7

###### **prévision de la durée de vie**

conception de la durée de vie (terme désuet)

élaboration du programme et de la conception du bâtiment et de ses parties pour atteindre la durée de vie au stade de la conception, par exemple afin de réduire les coûts afférents à la propriété d'un bâtiment et de faciliter l'entretien et la réhabilitation

##### 3.1.8

###### **durée de vie résiduelle**

durée de vie restante à partir du moment considéré

## 3.2 Dégradation et exposition

### 3.2.1

#### essai de vieillissement

combinaison de l'exposition au vieillissement et de l'évaluation des performances permettant d'évaluer les changements de propriétés critiques dans le but de prévoir la durée de vie

### 3.2.2

#### agent (de dégradation)

ce qui amenuise les performances d'un bâtiment ou de ses diverses parties

EXEMPLES Une personne, l'eau, une charge, la chaleur.

### 3.2.3

#### mécanisme de dégradation

circuit de réaction d'ordre chimique, mécanique ou physique entraînant des changements dans une propriété critique d'un produit de construction

### 3.2.4

#### dégradation

détérioration (terme désuet)

modifications dans le temps de la composition, de la microstructure et des propriétés d'un composant ou d'un matériau amenuisant ses performances

### 3.2.5

#### durabilité

aptitude d'un bâtiment ou de ses parties à remplir sa fonction, pendant un laps de temps donné, sous l'influence d'agents prévisibles lors de son utilisation.

NOTE La durabilité n'est pas une propriété inhérente d'un matériau ou d'un composant, bien que le terme soit parfois utilisé par erreur en ce sens

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000>

### 3.2.6

#### exposition dans des bâtiments expérimentaux

exposition de longue durée d'éléments, dans des bâtiments spéciaux où les conditions peuvent être contrôlées et dans certains cas régulées

### 3.2.7

#### exposition sur le terrain

exposition de longue durée d'éléments, à des endroits particuliers où les conditions environnementales sont connues (agents)

### 3.2.8

#### exposition in situ de longue durée

exposition de longue durée d'éléments sciemment mis en œuvre dans des bâtiments

### 3.2.9

#### exposition en utilisation de courte durée

exposition de courte durée dans laquelle l'intensité des agents est au niveau prévu en utilisation

### 3.2.10

#### vieillissement

dégradation due à l'influence sur le long terme des agents relatifs à l'utilisation

## 3.3 Performances

### 3.3.1

#### défaillance

perte de l'aptitude du bâtiment ou de ses parties à remplir une fonction donnée

**3.3.2**

**évaluation des performances**

évaluation des propriétés critiques sur la base d'un mesurage et d'un contrôle

**3.3.3**

**performances**

**performances d'utilisation**

niveau qualitatif d'une propriété critique au moment considéré

**3.3.4**

**exigence de performance**

**critère de performance**

niveau minimal acceptable d'une propriété critique

**3.3.5**

**caractéristique de performances**

une propriété qu'on prévoit lorsqu'elle est associée avec un matériau

**3.3.6**

**performances dans le temps**

description de la façon dont une propriété critique varie dans le temps

**3.3.7**

**propriété**

caractéristique inhérente ou reconnue pour un élément

**iTeh STANDARD PREVIEW**

**3.3.8**

**essai de mesurage d'une propriété**

essai permettant de quantifier une propriété

**(standards.iteh.ai)**

**3.3.9**

**propriété critique**

propriété essentielle (terme désuet)

propriété d'un bâtiment ou d'une de ses parties qui a une valeur acceptable pour son aptitude à remplir la fonction requise

[ISO 15686-1:2000](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d5fb98eb-b57c-4b56-bf7a-7096b887d06d/iso-15686-1-2000>

**3.3.10**

**état**

niveau des propriétés critiques d'un bâtiment ou de ses parties, déterminant son aptitude à présenter les performances attendues

**3.3.11**

**défaut**

défaillance ou écart par rapport au niveau de performance prévu d'un bâtiment ou de ses parties

**3.3.12**

**obsolescence**

perte de l'aptitude d'un élément à satisfaire aux exigences requises suite aux diminutions de ses performances

**3.4 Parties des bâtiments**

**3.4.1**

**bâtiment**

construction ayant principalement pour fonction d'abriter ses occupants ou son contenu; elle est généralement fermée et conçue pour demeurer en place de façon permanente

**3.4.2**

**produit (de construction)**

tout élément fabriqué ou conçu pour être incorporé dans des constructions

**3.4.3****assemblage (de bâtiment)**

ensemble des composants utilisés ensemble

**3.4.4****composant (de bâtiment)**

produit fabriqué comme unité distincte pour remplir une ou plusieurs fonctions spécifiques

[ISO 6707-1]

**3.4.5****matériau (de construction)**

matière servant à fabriquer des produits ou à réaliser des ouvrages de construction

[ISO 6707-1]

**3.4.6****sous-composant (de bâtiment)**

produit manufacturé faisant partie d'un composant

**3.5 Activités d'entretien****3.5.1****réparation**

remise d'un bâtiment ou de ses parties dans un état acceptable en remplaçant, réhabilitant ou restaurant les parties usées, endommagées ou dégradées

NOTE Basé sur la définition de l'ISO 6707-1, mais en préférant « dégradées » à « délabrées ».

**3.5.2****entretien**

recours à l'association d'actions techniques et administratives au cours de la durée de la vie en vue de maintenir un bâtiment ou ses parties dans un état lui permettant de remplir ses fonctions

**3.5.3****réhabilitation**

rénovation (terme désuet)

opération et améliorations apportées à un bâtiment existant ou à ses parties afin de le remettre dans un état acceptable

**3.5.4****restauration**

opération ayant pour but de rendre à un élément son aspect ou son état d'origine

**3.6 Actions et acteurs****3.6.1****programme**

document de travail qui spécifie à tout moment les besoins et objectifs d'un projet de construction, les ressources à être préparées par le client et les détails du projet, et toutes prescriptions de conception correspondantes, selon lesquelles tous les programmes ultérieurs (si nécessaire) et conceptions peuvent s'effectuer

**3.6.2****maître d'ouvrage**

personne physique ou morale qui demande la construction, la transformation ou l'extension d'un bâtiment et responsable de l'établissement et de l'approbation du programme